



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 02 février 2023
N°2023_3225_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011

Service producteur : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

Opportunité : avis favorable émis le 16 mars 2022 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 30 novembre 2022 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	années scolaires 2022-2023 à 2026-2027
Publication JO	Oui
Périodicité	Pluri-annuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête Panel des élèves du premier degré recruté en 2011 a pour objectif d'analyser les trajectoires des élèves et l'évolution de leur niveau d'acquis en suivant dans le temps des cohortes d'élèves. Précisément, elle a pour objectif principal d'étudier les parcours et les performances scolaires dans l'enseignement élémentaire et secondaire. La prolongation du panel permettra de disposer d'informations, pour la tranche d'âge des 17-18 ans, sur les choix d'orientation qui font l'objet de politiques publiques spécifiques, notamment sur le projet professionnel des élèves ou sur leur perception des dispositifs d'orientation (réforme de la voie générale, déclaration des vœux sur la plateforme Parcoursup...), sur lesquels aucune donnée n'est collectée dans les systèmes d'information administratifs. Elle permettra également de préciser les représentations des jeunes sur leur vécu de la scolarité secondaire et sur leur image de soi et d'apporter des éclairages sur des questions comme l'orientation et l'intégration scolaire des enfants d'immigrés ou les différences de perceptions et de logiques d'orientation scolaire selon la localisation résidentielle, qui sont aujourd'hui au centre de la politique éducative.

Pour atteindre ces objectifs, le panel 2011 recueillera, dans les années à venir, de l'information auprès des élèves sur leurs conditions de vie et leur situation familiale, leur perception rétrospective quant au

déroulement de leur scolarité dans le secondaire et leur satisfaction quant à leur choix d'orientation et aux dispositifs mis en place (Parcoursup), sur leurs projets d'études supérieures et leurs projets professionnels, sur leur image de soi, sur leurs loisirs et sur leurs motivations. L'échantillon du panel concerne le champ de la France métropolitaine et comprend 15 000 élèves. Cependant, les élèves du panel qui ont déménagé dans un département ou une collectivité d'outremer continuent d'être observés. L'échantillon est constitué d'écopiers entrés pour la première fois au cours préparatoire dans une école publique ou privée à la rentrée scolaire 2011. Il n'est pas prévu d'ajout d'élèves en cours d'observation des scolarités secondaires. L'échantillon a été constitué par un sondage à deux degrés, établissement et classe.

Pour les années à venir, l'information sera recueillie de trois manières : (1) remontée informatique de la situation des élèves à partir des bases exhaustives d'élèves du second degré ; (2) si ces bases ne sont pas disponibles, les données seront collectées à partir d'une enquête WEB auprès de l'établissement de l'année précédente et des parents ; (3) les élèves seront interrogés dans le cadre d'une enquête multimodale utilisant un questionnaire auto-administré par Internet, ou téléphone. Cette enquête interrogera les élèves sur leur orientation et représentations avant leur entrée dans l'enseignement supérieur ou sur le marché du travail. Elle vise également à évaluer l'impact de la réforme du baccalauréat et du dispositif d'orientation ainsi que la réforme remplaçant Admissions Post Bac par Parcoursup.

Le questionnaire de cette enquête comportera deux volets :

- Un premier volet, à destination de tous les jeunes du panel recrutés en 2011, portera sur leurs représentations et projets professionnels ainsi que sur leurs conditions de vie.
- Le second volet, destiné uniquement aux élèves en classe de terminale, à l'heure en 2023 (et en retard en 2024 ou en 2025), portera plus particulièrement sur les choix d'orientation (choix des séries et enseignements de spécialité au lycée, décision de continuer ses études dans l'enseignement supérieur, saisie des vœux d'orientation dans la plate-forme Parcoursup ou en-dehors de cette plateforme) et leurs motivations et le vécu de ces différentes phases.

Pour les élèves en classe de terminale, l'interrogation des élèves aura lieu du mois de mars au mois de mai 2023. Elle sera lancée juste après le passage des épreuves finales au baccalauréat des deux enseignements de spécialité pour les élèves des voies générale et technologique et au moment où les élèves en classe de terminale qui souhaitent poursuivre des études dans l'enseignement supérieur à l'heure de cette cohorte formuleront leurs vœux de formation dans la plateforme Parcoursup. Pour tous les autres élèves, l'interrogation aura lieu du mois de mars au mois de juillet 2023. En 2024 et 2025, les élèves en classe de terminale seront réinterrogés (uniquement sur le second volet de l'enquête) du mois de mars au mois de mai de chaque année.

Ainsi, cette nouvelle enquête permettra de recueillir des informations pour mieux comprendre et expliquer la construction des parcours scolaires et des projets professionnels en mettant en regard les résultats scolaires, l'environnement familial des élèves et les représentations de ces derniers et de leur famille.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

#### **Remarques générales**

- Le Comité précise que le présent avis couvre l'opération « *Enquêtes Jeunes et Orientation* », dont la collecte principale aura lieu en 2023, mais qui pourra s'étendre, pour certains élèves recrutés en 2011, au-delà de l'année scolaire 2022-2023. Il couvre également l'actualisation, via une enquête WEB auprès des familles, de la situation scolaire des élèves non identifiés

dans le système d'information statistique consolidé académique pour les élèves, les étudiants et les apprentis (Sysca).

- Le Comité souligne positivement la large concertation auprès des partenaires sociaux et des chercheurs. Le Comité demande au service de maintenir ce niveau de concertation, et de réfléchir aux modalités d'un élargissement à des équipes de recherche qui ne sont pas directement identifiées comme faisant partie de son réseau.
- Le Comité note que la politique de diffusion du service conduit à mettre à disposition, de façon gratuite et sécurisée, les données individuelles qu'il produit – dont celles de l'enquête - via Quételet - Progedo Diffusion. Les chercheurs ont également la possibilité d'établir une convention avec la DEPP pour avoir accès aux données plus détaillées. À terme, cet accès aux données détaillées se fera à partir d'une plateforme dont le développement est prévu dans le cadre d'un projet IDEE. Le Comité observe que la multiplication de ce type de plateformes est de nature à cloisonner l'usage des données et à complexifier la mobilisation de sources provenant de domaines différents (hors de la sphère éducative en l'espèce). Le Comité invite le service à permettre une mise à disposition via d'autres plateformes sécurisées, comme le CASD, si la demande lui en est faite.

### **Méthodologie**

- Le Comité prend acte de la réponse du service selon lequel un document de travail méthodologique sur les pondérations du panel 2011 est en cours de rédaction. Il sera diffusé en 2023 et aidera les utilisateurs dans leur choix de la pondération la plus appropriée à leurs besoins.
- Le Comité note les projets du service en matière de documentation des effets de mode et demande à ce que les résultats soient, le cas échéant, inclus dans les métadonnées de l'enquête.

### **Protocole, questionnaire**

- Lettres-avis :
  - Suite à l'obtention du label d'intérêt général et de qualité statistique, le Comité demande d'intégrer dans les lettres-avis la formule standard de la mention du CNIS et du label d'intérêt général et de qualité statistique : « Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°XXXX du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour l'année YYYY – Arrêté en date du XX/XX/XXXX. » Le numéro mentionné est le numéro de visa obtenu sur la proposition du Comité du label et non le numéro de l'avis d'opportunité.
  - Dans une optique d'allègement supplémentaire du courrier aux familles et aux élèves, le Comité propose d'envisager un allègement du paragraphe de contextualisation (deuxième paragraphe).
  - Pour le courrier aux élèves, le Comité suggère d'adopter des formulations plus directes afin de favoriser leur implication dans l'enquête, en ayant recours au « vous » (« vous interroger sur votre orientation et vos représentations »).
- En sus des remarques sur le questionnaire formulées lors du prélabel, le Comité demande au service de considérer celles émises en séance et dont la liste est fournie en annexe 1

## **Diffusion**

- Le Comité salue les travaux engagés pour enrichir la documentation, faciliter l'accessibilité des données via l'élaboration d'un catalogue public et s'appuyer sur les retours d'expérience des chercheurs.
- Le Comité prend acte de la mise à disposition de données pseudonymisées au Centre Quételet.

## **Environnement juridique**

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ». Il demande à être informé des dispositions que le service jugera utile de mettre en place pour répondre à ses obligations (cf. Annexe 2).
- Le Comité attire l'attention du service sur les points suivants :
  - Le nombre de relances des élèves non répondants ainsi que de leurs parents et la multiplicité des modes de communication peuvent apparaître disproportionnés quant à la finalité de l'enquête.
  - L'utilisation de l'identifiant et du mot de passe dans le même courrier comporte un risque sur la sécurité des données.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête Panel des élèves du premier degré recruté en 2011 et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation.**

**Cet avis est valide pour les années scolaires 2022-2023 à 2026-2027.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS

## Annexe 1 : Remarques complémentaires sur le questionnaire

**A20** : Globalement, avez-vous le sentiment d'avoir été bien accompagné(e) dans vos choix d'orientation depuis la classe de seconde...

Réponse « par votre entourage (familial ou amical) » : cette modalité pourrait être séparée en deux :

« Par vos parents »

« Par vos proches et amis (autres que parents) »

⇒ Les parents doivent en effet être identifiés séparément, car ils sont, de par la loi, tenus d'aider au financement des études de leurs enfants (à la mesure de leurs ressources).

**C11** : une entrée numérique d'heures par semaines serait préférable. Le seuil de 15 h semble élevé au regard d'études qui jugent qu'au bout de 10h le travail empiète sur le temps scolaire.

Il manque une question **sur la situation financière** dans le questionnement sur la vie étudiante.

Le sujet de la pauvreté des jeunes est omniprésent, et les contraintes économiques pèsent, de toute évidence, sur l'orientation (pas seulement le « coût de la formation », mais aussi celui du logement, et simplement le fait de se sustenter), et la possibilité de cycle long ou court. Les aspects économiques ne sont pas oubliés par le questionnaire, mais la situation générale de l'interrogé reste trop floue sur ce point.

Une question très « générique » du type « diriez-vous que votre situation économique est : « très bonne, plutôt bonne, plutôt fragile, très fragile », ou une question différenciée selon que la personne est décohabitante ou cohabitante (NIVACTB EU SILC pour les cohabitants, et FINANCES de CAMME pour les décohabitants, par exemple) serait pertinente.

[https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/Fiche\\_Ressources\\_economiques\\_des\\_etudiants\\_CdV\\_2016.pdf](https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/Fiche_Ressources_economiques_des_etudiants_CdV_2016.pdf)

## Annexe 2 : Remarques juridiques

- La base légale du traitement au sens de l'article 6 du RGPD, mentionnée dans le DCPOD n'a pas été indiquée dans le dossier.
- L'exception de l'article 9.2 du RGPD, lu avec les articles 6 et 44 de la Loi Informatique et Libertés, choisie pour justifier le traitement des données sensibles (appartenance syndicale ou politique - question D4, état de santé – question C9) doit être identifiée et documentée en amont de la collecte des données ;
- La formulation « cette enquête s'inscrit dans un dispositif conforme au RGPD ». utilisée dans les modèles de document de contact doit être revue. S'il est de la responsabilité du responsable de traitement de s'assurer de la mise en conformité du dispositif, il ne saurait la garantir absolument comme semble le sous-entendre la formulation retenue.
- Le partage des données à la communauté scientifique, via le réseau Quetelet, devrait être indiqué au sein des mentions informatives des documents de contact.
- Compte tenu du nombre important des personnes concernées (15 000 élèves), et de la collecte de données sensibles (santé, appartenance syndicale ou politique), une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) pourrait devoir être effectuée et, le cas échéant, transmise pour avis à la CNIL préalablement à la mise en œuvre du traitement.